

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-137

Objet de la délibération : Montant du forfait annuel par élève pour l'année scolaire 2025-2026 versé à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association passé entre l'OGEC et l'Etat

Madame la Maire rappelle l'existence du contrat d'association entre l'OGEC et l'Etat et la convention financière ensuite signée par la commune avec l'OGEC en décembre 2010.

Cette convention prévoit, comme l'exige la réglementation, de réajuster chaque année le montant du forfait annuel par élève versé par la commune à l'OGEC en fonction des dépenses réelles de fonctionnement de l'école publique de l'année scolaire N-1.

Madame la Maire rappelle les règles en matière de comptabilisation des enfants de l'école privée, pris en compte pour cette participation.

Le bilan des dépenses de l'école publique de l'année scolaire 2024-2025 a été réalisé Le montant des dépenses par élève, atteint 709.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DECIDE d'attribuer à l'OGEC un montant forfaitaire par élève de 709.15 € concernant la participation financière prévisionnelle 2025-2026 qui s'élève donc à 24 111.27 €.

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2025

Publication ou notification du :

19 DEC. 2025

Publication site internet le :

19 DEC. 2025

Affichage liste des délibérations le :

19 DEC. 2025